

Mener l'entretien avec les parents

Au cours de la gestion d'une situation d'intimidation, la famille cible doit toujours être informée.

Les parents se sentent plus pris en considération si c'est le directeur/la directrice qui les reçoit. D'autre part, les parents sont plus rassurés si la personne qui les reçoit est également celle qui mène les entretiens avec leur enfant.

Lors du premier entretien, lorsque la MPP n'a pas encore été appliquée, il faut recevoir les parents, les soutenir et les rassurer quant à la prise en charge de la situation.

Ils doivent sentir que le bien-être de leur enfant passe avant toute autre considération.

Le premier entretien doit se dérouler en trois étapes :

- **1^{ère} étape** : instaurer une relation de confiance, accueillir leur parole (même s'ils peuvent être en colère contre l'école où leur enfant subit des brimades), les remercier d'être venus et d'avoir alerter l'école. Il faut également les rassurer en leur expliquant que tout sera fait pour que leur enfant retrouve une sécurité dans ses relations avec leurs autres.
- **2^{ème} étape** : leur expliquer que le protocole d'intervention va immédiatement être enclenché, que leur enfant va être reçu le jour même, mais leur dire clairement aussi qu'il est prévu de mettre en suspens toute sanction pendant quinze jours, afin de protéger leur enfant de tout risque de représailles.
Il est possible d'ajouter que si, au terme des quinze jours, on décide que des sanctions doivent tout de même être posées, il faudra encore plus accompagner leur enfant.
On précise donc que la démarche non-blâmante n'est pas une posture laxiste, mais qu'elle a pour but de protéger leur enfant.
- **3^{ème} étape** : une fois que les parents sont rassurés et convaincus, l'entretien se termine en leur fournissant un contact direct où ils peuvent joindre rapidement leur interlocuteur dédié, afin de l'alerter s'il y a quoi que ce soit qui les inquiète. On leur demande également de nous donner régulièrement des nouvelles de l'état émotionnel de leur enfant. Enfin, de nouveaux rendez-vous peuvent être fixés (plus ou moins nombreux et rapprochés selon l'inquiétude de la famille). Dans tous les cas, un rendez-vous final doit être posé au terme du traitement de la situation afin de faire un bilan avec eux.

Dans le cas où les parents de la cible aimeraient savoir si les parents des intimidateurs vont être informés de la situation, il faut savoir leur répondre clairement : dans le cadre de la MPP, les parents des intimidateurs ne sont pas prévenus.

La méthode place tous les élèves en position de témoins, les faits ne sont pas évoqués avec les intimidateurs, aucune accusation n'est portée. Le but est de partager la préoccupation pour la cible et rechercher des suggestions pour améliorer sa situation.

Prendre contact avec les parents des intimidateurs reviendrait à placer ces élèves en position d'être soupçonnés d'avoir participé aux brimades.

Les parents pourraient alors être tentés de réprimander voire punir leur enfant, ce qui viendrait en totale contradiction avec les effets attendus de la méthode.

Par contre, si au terme du délai fixé, on décide que des sanctions doivent finalement être prises, une information en direction des familles des intimidateurs pourra être faite.